

Association Romande de Kitesurf - KA

PV de la réunion du Comité de la KA - 3.11.2016



Présents:

André Simone (AS) via vidéo-conférence
Thierry Langenberger (TL)
Patrick Tharin (PT)
Marc Vessaz (MV)
Bertrand Du Bois (DB)

Excusés:

Suzanne Torero (ST)
Gaël Berney (GB)

Rapporteur: DB

Ouverture de la séance à 19H22

AS sortant de l'hôpital nous rejoint via Face Time et Skype.

Ordre du jour:

1. Assurance RC pour 2017 2
2. Objectif 500 membres..... 2
3. Renouvellement du comité 3
4. Travail du comité 4
5. Les News des spots..... 4
6. Séance du 24 novembre 2016 5
7. Tableau des délais 6

Assurance RC pour 2017

Nous faisons le tour des documents fournis par l'Helvetia. Nous constatons que le document qui est une copie de ce que l'assurance offre à la Kitegenossen est un produit abouti qui répond entièrement à notre demande. Contrairement à l'assurance de cette année avec la Mobilière, elle couvre toutes les pratiques liées au kite : sur eau, sur neige et sur terre.

Quelques questions surgissent qui sont expliquées par les différents membres présents. Un point reste en suspens, question sera posée auprès de l'assurance. Il s'agit de savoir à partir de combien de sinistres, la couverture casco sera arrêtée. Les assurances proposent des bons produits pour autant que le nombre de sinistres ne leur fait pas perdre de l'argent.

Note de TL après comité:

- *Les modalités de paiement de la cotisation sont également à préciser: paiement direct par l'assuré, ou via la KA*
 - *Si c'est via la KA a-t-on le droit de ne pas proposer de cotisation prorata temporis? Mais un montant unique pour l'année complète?*
- *Les possibilités de panachages entre les différentes offres (RC Ch, monde et casco) doivent aussi être précisées*
- *Enfin la gestion du fichier client doit être décrite par l'assureur.*

Nous remarquons qu'il nous manque au comité un membre spécialiste des questions juridiques. Il faut trouver une personne pour reprendre le poste que Ludovic Guignet avait au sein du comité.

L'Helvetia attend qu'on leur envoie le fichier avec les noms des assurés.

Problème technique : quel choix de support d'attestation voulons-nous ? Feuille détachable ou sticker ? Le sticker semble être la solution la plus pratique.

Nous devons faire un shoutout avant la fin de l'année afin de demander à chaque membre la solution qu'il choisit. Voir choix ci-dessous.

Objectif 500 membres

Actuellement, l'association compte 341 membres dont une partie ne paie pas de cotisation. En 2016, beaucoup de nouveaux membres se sont inscrits parce que nous proposons l'assurance.

En 2017, nous allons faire mieux, car l'Helvetia offre un produit nettement plus adapté à nos besoins.

Les membres devront choisir leur produit à la carte :

En plus de la cotisation annuelle à la KA de 20.-, ils pourront y ajouter s'ils ne sont pas couverts par leur propre assurance une RC Suisse pour 10.- ou une RC Monde pour 20.- puis une casco Kite pour 25.- supplémentaires.

À noter que les membres des clubs affiliés ont, comme en 2016, la possibilité de souscrire aux différentes couvertures d'assurance sans cotisation à la KA.

En résumé :

Cotisation KA : 20.- francs

Cotisation KA + RC Suisse : 30.- francs

Cotisation KA + RC Monde : 40.- francs

Cotisation KA + RC Suisse + Casco Kite : 55.- francs

Cotisation KA + RC Monde + Casco Kite : 65.- francs

Membre clubs affiliés : GRATUIT

Membre clubs affiliés + RC Suisse : 10.- francs

Membre clubs affiliés + RC Monde : 20.- francs

Membre clubs affiliés + RC Suisse + Casco Kite : 35.- francs

Membre clubs affiliés + RC Monde + Casco Kite : 45.- francs

Note de TL après comité:

Plus toutes les déclinaisons "Juniors" dont la prime de base est de 10.- au lieu de 20.-

TL propose que l'on édite une carte postale en guise de carte d'adhésion que l'on pourrait distribuer ou mieux faire remplir sur les spots. Nous mettrons ces cartes à disposition des shops et des écoles. La moitié de la cotisation à la KA pour la première année de chaque nouveau membre recruté leur serait versée. L'aspect comptable est encore à définir, notamment d'un point de vue légal. D'après AS, la démarche est tout à fait légale.

Renouvellement du comité

Dans l'ordre du jour figurait une réflexion sur la place de chacun au comité. Avec une association dont le nombre de membres augmente chaque année, nous devons travailler de manière plus rigoureuse et plus efficace. En prévision de l'assemblée générale du début 2017, chacun se prononce sur sa place au comité.

AS se rend compte que sa place de président de la KA rentre de plus en plus en conflit d'intérêt avec son shop qui prend de l'ampleur du côté de Morges. Sa présence au sein du comité n'est pas remise en cause, loin de là. Son expérience du milieu professionnel du Kite est un atout qu'à l'unanimité nous voulons garder au sein du comité. Il propose d'échanger son poste avec TL. Son retrait de la présidence permettrait de reprendre des contacts avec des professionnels de la branche. Contacts mis en veilleuse ces dernières années vu les conflits d'intérêts susmentionnés.

TL est prêt pour reprendre la place de président de la KA. Le travail, il le connaît.

GB désire quitter le comité lors de la prochaine assemblée générale. Il fonctionnait comme délégué pour le spot des Bioux. Il navigue moins souvent et ses obligations professionnelles l'empêchent de naviguer aussi souvent qu'il voudrait. DB pourrait prendre le relais pour le spot des Bioux. Il faut discuter avec GB pour lui proposer une place de membre passif au comité. Sans fonction particulière, il serait le bienvenu aux réunions pour y apporter son avis et sa bonne humeur.

Les autres membres du comité restent à leur fonction au sein de celui-ci.

Pour la prochaine assemblée, il faut trouver un spécialiste juridique et un spécialiste assurance qui reprendra la gestion des membres assurés et l'interface avec l'Helvetia.

Travail du comité

L'idée est d'inviter des professionnels du Kite à nos séances de comité, afin de récolter leurs attentes à notre égard.

Par exemple des contacts ont déjà eu lieu entre Olivier Caillet et TL afin de l'aider à ouvrir une zone pour son école du côté de Salavaux. Nous allons appuyer sa demande auprès des autorités cantonales.

Nous devrions être aussi plus à l'écoute des membres. Leur demander : que peut-on faire pour vous ?

Nous avons envisagé de publier régulièrement des Newsletters. Ceci n'a pas été fait. C'est remplacé par le blog. Il faut l'alimenter régulièrement avec l'annonce des PV des réunions du comité par exemple. Surtout que l'on peut filtrer les sujets et y retrouver facilement un sujet recherché.

Les News des spots

Yvonand :

Suite à la disparition du KCY, il faut réfléchir qui reprend le site internet du KCY. Beaucoup de Suisses-Allemands passent par ce biais pour connaître le spot. MV a repris le nom de domaine afin que les visiteurs soient redirigés par exemple sur la page de la KA du spot d'Yvonand ou de celle de Swisskite. AS propose que ce soit sur celui de Swisskite. La KA ne souhaite pas se substituer au club mais plutôt leur apporter notre soutien auprès des autorités. Quand un club existe, il paraît logique que l'information passe par lui. En cas d'absence de

canal d'information, la KA peut héberger seule le descriptif du spot, la meilleure solution étant une double diffusion. AS propose que des membres du club de Portalban, soit Swisskite, reprennent les négociations avec les autorités locales. Pour ce qui est de la gestion de la plage, un gros travail a été fait cet été. Ce sera au gardien de la plage soit le responsable du camping de la Mentue à mettre en place et enlever le balisage les jours de bise.

Yverdon-les-Bains :

Julien Grobet, AS et TL sont allés voir la commune pour ouvrir une zone dans la zone de la plage d'Yverdon qui est -de facto- en dehors de la zone de réserve naturelle. La discussion n'a pas abouti à un échec, mais il n'y a pas vraiment eu de suivi du dossier par la suite.

La KA n'étant pas là pour se substituer à un club local, nous n'avons pas poursuivi les travaux de notre côté, mais nous avons fourni un dossier de réflexion avec plan de plage et zone de navigation (l'idée avait été soulevée en 2008 par TL et un dossier existait. Il y avait même eu entente avec M. Antoniazza de la Grande Cariçaie)

Préverenges :

Toujours pas de réponse de la commune. On aimerait pouvoir expliquer aux gens comment naviguer avant qu'il y ait un accident. Remarque sera portée à la connaissance du canton lors de la séance du 24 novembre prochain.

Portalban :

MV nous parle du projet d'aménagement de la plage et les problèmes engendrés par la plantation de nouveaux arbres sur l'aire de décollage.

Séance du 24 novembre 2016

TL et MV ont rendez-vous avec les autorités cantonales vaudoises pour discuter de la mise en place de la nouvelle LNI. Cette séance est attendue de longue date. Le travail a été déjà fait avec le canton de Fribourg. Mais il restait à rencontrer le canton de Vaud.

Le sujet principal de la discussion est de négocier une autorisation de naviguer dans les zones 3 OROEM. Ces zones OROEM sont classées de 1 à 5.

Note de TL après comité:

Les réserves sont subdivisées en parties, auxquelles s'appliquent des dispositions de protection distinctes:

- I Chasse et navigation interdites.
 - II Chasse interdite; navigation restreinte.
 - III Chasse interdite; navigation non restreinte.
- autres dispositions selon l'annexe 2 OROEM.
- IV Cas spéciaux.

Il n'est pas possible de faire changer les OROEM, car elles sont européennes et au-dessus de la LNI (loi sur la navigation intérieure). Vu que la motion fédérale Hess demandait la non-discrimination du kite, il est tout à fait normal que l'on puisse naviguer en zone 3 comme les planches à voile. Pour ce faire, il faut demander à appliquer les mêmes dispositions particulières qui existent dans la zone 3 des Grangettes.

Note de TL après comité:

Dispositions particulières

Partie I

- La navigation, les sports nautiques et la baignade sont interdits durant toute l'année. Fait exception la navigation par la police et les personnes chargées de l'entretien et de la surveillance des rives, des biotopes et de la faune.
- La pêche est interdite.

Partie III

- Sont exemptes de l'interdiction de la chasse les mesures de régulation à l'égard des prédateurs (renards, blaireaux, fouines, chats haret), des corvidés chassables, des chevreuils et des sangliers.
- Dans les roselières, il est interdit de se déplacer hors des chemins balisés.
- **Le déplacement au moyen de kitesurfs et engins similaires est autorisé du 1^{er} avril au 30 septembre.**

Les autorités cantonales n'étaient pas au courant de telles dispositions lors de la dernière entrevue. On pourrait ainsi naviguer à Salavaux et au Pecos dans la zone 3. En 2008, le canton a décidé de nous interdire de naviguer au Pecos dans la zone 1, il n'y avait pas lieu de le faire puisque c'était déjà interdit.

Pour information, seules les zones 1 et 2 sont balisées par des bouées. La zone 3 est difficile à identifier.

D'autres spots tels que le Boiron seront à discuter avec le Canton pour éviter une discrimination du Kite.

L'assemblée est terminée à 21h40. Merci à André d'avoir pu suivre l'assemblée à distance malgré ton genou douloureux.

Tableau des délais

QUI	QUOI	QUAND
DB	PV comité courant	15.11.16
Tous	Trouver des nouveaux membres au comité	30.01.17
TL	Signer la version finale avec l'assurance	30.11.16

Pour le comité: Bertrand Du Bois, les Bioux-Beach, le 5 novembre 2016